

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 27 novembre 2017 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis BAZIN ; Mathieu CHENAL ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Julie PONT ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Représentés : Jean-Christophe MARTIN par Jean-Michel VORGER ; Erika PIANI par Samuel LEDANOIS ; Sylvie THOMAS par Annie RELIER

Excusé : Pierre MERMIN

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte rendu du 16 octobre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur le budget dépenses et recettes de fonctionnement et investissement 2017, qui s'équilibrent à 0€.

2 – TARIFS SECOURS HELIPORTES HIVER 2017-2018

Le Conseil approuve le tarif des secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2017/2018 à 55,77 € TTC/minute de vol, par convention avec la SAF Hélicoptères.

3 – TARIFS DIVERS 2018

Le conseil municipal

- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales à 39.00 € / m² du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.
- Fixe le montant de location des différents matériels auprès de la CCVA, collectivités ou particuliers

4 – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

| | | | |
|---------------------------------|---------|------------------------------|---------|
| ▪ Anciens combattants | 600 € | ▪ Amicale Pompiers Valmorel | 200 € |
| ▪ ADMR | 1 500 € | ▪ Association Parents Elèves | 60 € |
| ▪ Les Cordeliers | 100 € | ▪ Club de ski | 5 540 € |
| ▪ Mets d'la Wax | 1 500 € | ▪ Club des sports | 4 700 € |
| ▪ Comice agricole | 150 € | ▪ Association Johanna BOEUF | 1 500 € |
| ▪ Amicale du personnel communal | 3 000 € | ▪ Association du Patrimoine | 1 500 € |
| ▪ Papillons blancs | 150 € | ▪ Tarentaise Natation | 50 € |

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 200 € pour l'organisation de la SPARTAN RACE à Valmorel, et approuve le projet de convention de participation financière.

PERSONNEL

1 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS au 1^{er} décembre 2017

Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 06/11/2017 pour le tableau d'avancement de grade présenté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, avec 1 abstention, à compter du 1^{er} décembre 2017, de :

- Supprimer un emploi de Agent de Maîtrise
- Créer un emploi de Agent de Maîtrise Principal

2 – MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRES AGENTS DU SERVICE PERISCOLAIRE

Pour les besoins d'une réorganisation des services suite à l'arrêt des TAP et un mode de calcul plus adapté des durées de travail, le conseil décide de modifier le tableau des emplois tel que indiqué ci-dessous, à compter du 1^{er} décembre 2017 :

Emplois supprimés
Adjoint technique principal 2^{ème} classe 28,20 h heb
Adjoint technique 32,75 h heb
ATSEM Principal 2^{ème} classe 28,00 h heb
Adjoint technique 24,30 h heb

Emplois créés
Adjoint technique principal 2^{ème} classe 28,60 h heb
Adjoint technique 33,00 h heb
ATSEM Principal 2^{ème} classe 28,70 h heb
Adjoint technique 24,50 h heb

AFFAIRES GENERALES ET QUESTIONS DIVERSES

MOTION EN FAVEUR DE LA DEFENSE DES FINANCES DES TERRITOIRES TOURISTIQUES DE MONTAGNE SUITE A L'APPEL DE MOÛTIERS

Monsieur le Maire propose qu'à l'issue des travaux du séminaire "Les finances en territoires touristiques de montagne en danger!" tenu le Jeudi 28 Septembre 2017 à Moûtiers et de l'"Appel de Moûtiers", une motion vienne signifier la mobilisation des élus du "collectif du 28 septembre", et demander la prise en compte des 10 propositions formulées :

- Proposition n° 1 : plafonner la contribution globale au redressement des comptes publics à la valeur de la Dotation Globale de Fonctionnement, dans le principe d'interdire une DGF négative
- Proposition n° 2 : diminuer les ressources du Fonds National de Péréquation
- Proposition n° 3 : dans le calcul actuel du FPIC, il convient d'intégrer la dimension "densité"
- Proposition n° 4 : dans le calcul actuel du FPIC, il convient de mieux prendre en compte la part "revenus" de l'indice synthétique de ressources et de charges
- Proposition n° 5 : dans le calcul actuel du FPIC, il convient d'instaurer des plafonnements plus justes :
- Proposition n° 6 : dans le calcul actuel du FPIC, il convient d'élargir l'assiette des contributeurs
- Proposition n°7 : il convient d'exonérer les communes en difficulté au sein d'ensembles intercommunaux contributeurs
- Proposition n°8 : il convient de tenir compte dans le calcul du FPIC de la nature d'opérateur économique de la commune et de l'EPCI support de station de montagne
- Proposition n°9 : déduire du PLIA participation au FPIC et DGF négative
- Proposition 10 : permettre aux ressources du FPIC d'être consacrées à l'investissement

Le conseil entend:

Monsieur le Maire informe que la CCVA a fait établir un diagnostic des installations d'éclairage public pour l'ensemble des communes afin d'établir un schéma directeur de rénovation et d'amélioration. Concernant la commune des Avanchers-Valmorel, il a été retenu en priorité la mise en conformité des armoires électriques, l'installation d'horloges astronomiques et le renouvellement de certains luminaires afin d'améliorer les performances photométriques et énergétiques. L'ensemble de ces travaux, qui s'effectueront sur 3 années, représentent un investissement d'environ 175 000 € subventionnés à hauteur de 70% par le SDES.

Suite au départ d'un médecin de Valmorel, le cabinet médical ne sera plus en mesure d'assurer la totalité de la prise en charge des blessés sur pistes. La commune contractera donc un marché de transport sanitaire avec une société d'ambulances pour l'hiver 2017/2018, pour le transport depuis le bas de piste vers les centres hospitaliers.

Jean-Louis BAZIN fait un point sur les travaux d'investissement menés en 2017 :

- Aménagement carrefour du Pré : 580 000 €
- Travaux d'enrobés divers : 235 000 €
- Reprise du talus route du Meiller : 36 000 €
- Création chemin forestier Plamparc/Empyrée : 19 000€
- Toiture transformateur de Crève Cœur : 23 000 €
- Changement joug clocher : 8 000 €
- Dépôts de terre Cote Soleil : 68 000 €
- Changement menuiseries La Tempête : 16 000 €
- Réfection escalier d'accès au hameau du Mottet : 8 700 €
- Maxity : 49 000 €
- Lame de déneigement triaxiale : 19 000 €
- Dacia PM et Stech : 40 000 €
- Canon à neige : 30 000 €
- Informatique mairie : 26 000 €
- Equilibreuse et démonte pneus : 5 400 €

Samuel LEDANOIS remercie l'ensemble des associations pour leur participation à la réunion collective, ce temps d'échange a été très constructif.

La commune a reçu les félicitations et encouragements du jury du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris. Un point particulier a été apporté pour la participation active des habitants au fleurissement des villages et spécialement aux bénévoles pour le fleurissement des massifs pleine terre.

Palmarès concours montagne :

Catégorie jardins potagers fleuris:

Alain BOUVIER / 40 Planes

Jardin associatif « La Vigogne » Thierry SOLAREK / Le Pré

Catégorie balcons ou terrasses fleuris visibles depuis la voie publique : Marie GUNIE / Cornet

Catégorie entreprises - concours montagne : Vente de fromages _ Marie-Claude MURAT / Chef lieu

La séance est levée à 21h30